



Réunion de la Commission de Concertation
Vergadering van de Overlegcommissie

mardi 31 mai 2022 à 09:00

ORDRE DU JOUR - AGENDA

EXAMEN DES DOSSIERS :

BEOORDELING DOSSIERS :

N° Nr	H U	N° dossier Dossier nr	Demandeur Aanvrager	Situation du bien Ligging van het goed	E.P. O.O	Motifs Redenen
1.	09:00	17/GOU_PU/18 00338/	Gemeente Watermaal- Bosvoorde - Commune de Watermael-Boitsfort DIVERS	Avenue Emile Van Becelaere 27 Régulariser certains travaux modificatifs concernant le permis 17/PFD/562461	R	application de la prescription particulière 25.1. du PRAS (actes et travaux ayant pour objet la création ou la modification de l'aménagement des voiries et itinéraires des transports en commun)
2.	09:20	PU/31466-22	Monsieur HUBERTY	Rue des Brebis 89 construire une extension à l'arrière du rez-de-chaussée d'une maison unifamiliale et adapter son agencement	X	application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots) dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur) dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
3.	09:40	PU/31449-22	Monsieur TSIMOPOULOS	Dries 117 construire une nouvelle maison unifamiliale mitoyenne sur un terrain actuellement non-bâti	X	dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)
4.	10:00	PU/31365-21	Monsieur et Madame DEREYMAEKER	Rue de la Sapinière 66 réaménager l'entrée de la maison et créer une plus grande fenêtre en façade avant	X	application de la prescription particulière 21. du PRAS (modification visible depuis les espaces publics) Art. 126§11 Dérogation à un PPAS Art. 188/7 MPP à la demande d'un PRAS, d'un RRU, d'un PPAS, d'un RCU

5.	10:15	PU/31456-22	Monsieur RIVET	Rue de l'Hospice Communal 68 transformer et agrandir une maison unifamiliale	X	Art. 126§11 Dérogation à un PPAS
6.	10:35	PU/31453-22	Monsieur KERVYN	Rue des Marcassins 20 réaménagement et extension d'une maison unifamiliale	X	dérogation à l'art.12 du titre I du RRU (aménagement des zones de cours et jardins) dérogation à l'art.3 du titre I du RRU (implantation de la construction - mitoyenneté)